

CARTULARE DI STAMPA

Luni u 18 di marzu di u 2024

CUNSIGLIU CUMUNITARIU

Dibattitu d'Orientazione Bugetariu 2024



CONTACT PRESSE :

Iris CAPPURI
07 60 82 60 44
i.cappuri@agglo-bastia.corsica



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA



Le Conseil communautaire du 18 mars 2024 marquera le début du cycle budgétaire de l'exercice 2024 de la CAB. Il sera principalement consacré au **Débat d'Orientation Budgétaire** et l'adoption des **Comptes Financiers Uniques 2023**, documents qui viennent remplacer les Comptes administratif et de gestion. Le Conseil communautaire permettra également de valider les **marchés de travaux pour la modernisation du stade Armand Cesari**.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et importante dans la vie de notre Institution. Ce débat s'applique aussi bien au budget principal qu'aux budgets annexes de la Communauté d'Agglomération de Bastia. Il a pour vocation d'éclairer le vote des Conseillers communautaires sur le budget qui sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil.

L'année 2023 a été marquée par la **création du budget annexe collecte et traitement des déchets** et sa première année d'exécution, le **passage au plan comptable M57**, la transformation de nos habituels Comptes Administratifs et Comptes de Gestion en **Compte Financier Unique (CFU)**, qui sont source de de qualité comptable et de progrès.

Ces changements impactent cependant de manière significative la lecture habituelle et opèrent une discontinuité dans la volumétrie des grands équilibres financiers, qui étaient jusqu'alors les repères de lecture budgétaires « historiques » de la CAB.

L'analyse du Compte Financier Unique (CFU) 2023 du budget reste globalement très positive. Le budget 2023 porte un niveau de fonctionnement **conforme aux besoins de la structure et peut assumer les investissements** en cours et à venir.

Nous noterons aussi la poursuite d'investissements structurants qui rentrent en phase opérationnelle avec une puissante montée en charge, mais qui sont particulièrement bien subventionnés. Globalement les **taux de réalisations 2023** sont conformes et **proches des 90%**.

Sommaire DP :

1. Les Comptes Financiers Uniques
2. Le Rapport d'Orientation Budgétaire du Budget Principal
3. Le Rapport d'Orientation Budgétaire Collecte et traitement des déchets
4. Le Rapport d'Orientation Budgétaire Transports
5. Le Rapport d'Orientation Budgétaire GEMAPI
6. Le Marché travaux pour la modernisation du stade Armand Cesari

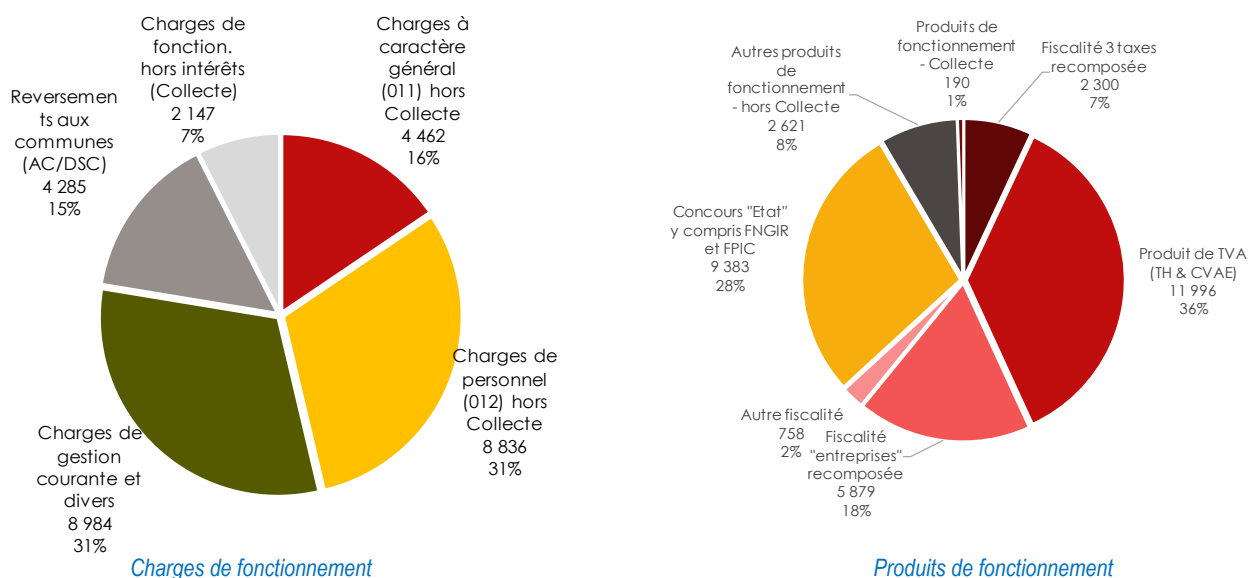
1. LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	48 110 475,53	42 311 686	5 798 789,53
Reports exercice N-1	4 356 514,48	3 423 926,27	932 588,21
Résultat brut de clôture Total R + Reports N-1	52 466 990,01	45 735 612,27	6 731 377,74
Restes à réaliser	4 336 555,18	1 199 669,76	3 136 885,42
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	56 803 545,19 €	46 935 282,03 €	9 868 263,16 €
BUDGET COLLECTE TRAITEMENT	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	16 362 742,29 €	16 432 378,40 €	-69 636,11 €
Résultat brut de clôture Total R + Reports N-1	16 362 742,29 €	16 432 378,40 €	-69 636,11 €
Restes à réaliser	1 415 591,75 €	437 327,42 €	978 264,33 €
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	17 778 334,04 €	16 869 705,82 €	908 628,22 €
BUDGET DES TRANSPORTS	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	7 099 218,55 €	7 126 678,24	-27 459,69
Reports exercice N-1	1 304 887,31	0	1 304 887,31
Résultat brut de clôture Total R + Reports N-1	8 404 105,86 €	7 126 678,24	1 277 427,62
Restes à réaliser	77 598,47	167 719,50	-90 121,03
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	8 481 704,33	7 294 397,74	1 187 306,59
BUDGET GEMAPI	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	2 743 069,12	1 785 773,69	957 295,43
Reports exercice N-1	752 904,89	773 195,95	-20 291,06
Résultat brut de clôture Total R + Reports N-1	3 495 974,01	2 558 969,64	937 004,37
Restes à réaliser	0	20 880,00	-20 880,00
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	3 495 974,01	2 579 849,64	916 124,37
Total consolidé des différents CFU			
Total Réalisations	80 729 812,17 €	71 853 638,55 €	8 876 173,62 €
Total Restes à Réaliser	5 829 745,40 €	1 825 596,68 €	4 004 148,72 €
Total général	86 559 557,57 €	73 679 235,23 €	12 880 322,34 €

Présentation des 4 budgets consolidés

2. BUDGET PRINCIPAL

EN 2023



Les charges de fonctionnement 28,7 M€ : constituées des charges liées à l'exercice des compétences communautaires s'élèvent à **21,2 M€**. Les atténuations de produits à **4,9 M€** (attribution de compensation, dotation de solidarité aux communes et des reversements de la taxe de séjour à l'OT). Les charges de fonctionnement hors intérêts à **2,1M€** (dont 1,9M€ pour la **subvention d'équilibre** au budget collecte).

Les produits de fonctionnement 33,1 M€ : dont 2/3 de recettes fiscales (fiscalité directe et compensations). En 2023, la **TVA** est devenue la première recette fiscale du budget principal avec près de **12M€**. Les **concours de l'Etat** constituent un deuxième bloc de recettes important de la CAB avec **9,4M€** soit **28% des produits** de fonctionnement.

L'épargne nette 3M€ : L'épargne nette est passée de **0,73 M€ en 2018** à **5,2 M€ en 2022**, puis à **3,0 M€ en 2023**. Si cette diminution s'explique en partie par des éléments exceptionnels (opérations de régularisation avec l'OEHC, constitution de provisions), le dynamisme des charges de fonctionnement hors dette, supérieur à celui des produits, en est aussi un des facteurs.

L'investissement : 8M€

En 2023, la communauté a réalisé son **plus haut niveau de dépenses d'équipement avec plus de 8 M€**. Parmi les principales opérations, on peut citer :

- la création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina,
- la modernisation du stade Armand Cesari,
- le Tiers lieu AVVIÀ dédié à l'innovation – Toga,
- les fonds de concours aux communes...

Le délai de désendettement → 3,2 ans

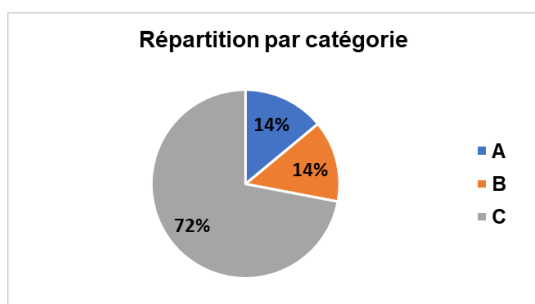
La durée nécessaire au remboursement de l'intégralité de sa dette (12,7 M€) si la CAB y consacrait l'ensemble de son épargne s'établit à **3,2 ans fin 2023, soit une durée faible au regard du délai de désendettement 2018 (8,5 ans), des moyennes nationales et du plafond de 12 ans pour les EPCI** défini dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Le résultat global de clôture : 6,7 M€

La CAB fait apparaître un léger résultat excédentaire à la section d'investissement (+6 k€) et le solde de ses restes à réaliser s'avère positif : **1,2 M€ en dépenses et 4,3 M€ de subventions en recettes**.

LA STRUCTURE RH

Budget principal : Au 31 décembre 2023, **174 agents** : 152 agents sont rémunérés sur des emplois permanents, dont 135 titulaires, 10 stagiaires et 7 contractuels, soit 87% des effectifs.



Chapitre 012 dep. perso.	TOTAL
Budget principal	9,03 M€
Budget collecte	5,44 M€
TOTAL	14, 7 M€

Budget Annexe « Collecte et traitement des déchets » : Au 31 décembre 2023, **112 agents** sont rémunérés sur des emplois permanents et non permanents.

Les enjeux pour 2024 - 2027

La bonne réalisation de notre **PPI de 69 M€** et de notre capacité à pouvoir recourir à l'emprunt.

La maîtrise de la subvention d'équilibre vers le budget annexe collecte (sur la période PPF).

L'abondement du budget transports à hauteur de 311 000 euros (2024) à 1.100.000 euros (2031) pour renforcer notre futur DSP et mener des investissements indispensables.

Accompagner le développement de nos politiques publiques et les projets de notre Projet de territoire.

Réussir la mise en service de nouveaux équipements (tant du point de vue de l'investissement que du fonctionnement)

Poursuivre nos soutiens aux différents acteurs, clubs, professionnels, bénévoles, entreprises du territoire

Poursuivre le travail sur la recherche de nouvelles recettes et l'optimisation des existantes.

LAPROSPECTIVE FINANCIERE

La construction du scénario de référence s'appuie sur **une hypothèse d'inflation prévisionnelle de +2,5%** en 2024, +2,0% en 2025 puis +1,8%/an pour les années suivantes (loi de programmation des finances publiques 2023-2027).

Les produits fiscaux constituent le premier poste de recettes de fonctionnement du budget principal. Ils sont majoritairement composés du **produit de TVA** (en remplacement de la TH et de la CVAE).

Les bases fiscales **TH-Résidences Secondaires, Taxe Foncière Bati, Taxe Foncière non Bati et Cotisation Foncière des Entreprises**, évolueraient au rythme du coefficient de revalorisation des valeurs locatives, soit **+3,9% en 2024** puis sur l'inflation prévisionnelle.

Les recettes de fonctionnement, deuxième poste du budget principal de la CAB : **les dotations et participations**. Ce chapitre budgétaire poursuivrait sa stagnation.

Cela conduirait à une progression des produits de fonctionnement du budget principal de l'ordre de **+0,5 M€/an**. Cette progression des recettes reposerait quasi-exclusivement que sur l'évolution de la fiscalité communautaire (à taux d'imposition constants). On remarquera qu'environ 70% de cette croissance des produits reposerait sur la seule évolution de la TVA.

S'agissant des **charges de fonctionnement hors dette**, le scénario de référence est bâti sur les hypothèses suivantes :

- ✓ **Les charges à caractère général (011) : 4,8 M€** en 2024, progression liée à la seule inflation prévisionnelle ;
- ✓ **Les charges de personnel (012) : pour 2024, les charges de personnel sont estimées à 9,7 M€**. Ce poste pourrait poursuivre sa croissance en raison des **mesures salariales** de 2023 ;

- ✓ **Les charges de gestion** (65) : le contingent **SIS Cismonte**, les subventions d'équilibre versée au **budget annexe transports** : **311 k€** et déchets **2,1 M€** en 2024, les **nouvelles dépenses** liées à la mise en services du refuge/fourrière de Fornacina et du Tiers-Lieu A Vela (Toga) ;
- ✓ **Les reversements aux communes** : attributions de compensation (AC) et dotation de solidarité communautaire (DSC) figés en montants à leur niveau actuel.

Le plan pluriannuel des investissements : 69 M€ sur 4 ans soit 17 M€/an

Le plan pluriannuel d'investissement de la CAB porté par son budget principal s'élève à **69 M€ TTC** en cumulé sur **2024-2027**, soit **17 M€/an** en moyenne. La CAB bénéficierait de **54 M€ de recettes d'investissement**.

Les résultats du scénario de référence

La projection des marges d'épargnes du budget principal fait apparaître une érosion de l'épargne nette qui passerait de près de 3,0 M€ à 0,6 M€ à horizon 2027.

Pour réaliser le programme d'investissement de 69 M€ entre 2024 et 2027, la CAB devrait bénéficier de **recettes d'investissement importantes** lui permettant d'avoir un **recours modéré à l'emprunt de 8,6 M€** sur la période. En fin de période, l'encours de dette du budget principal s'établirait à près de 17 M€ et son **délaï de désendettement à 9,3 ans**.

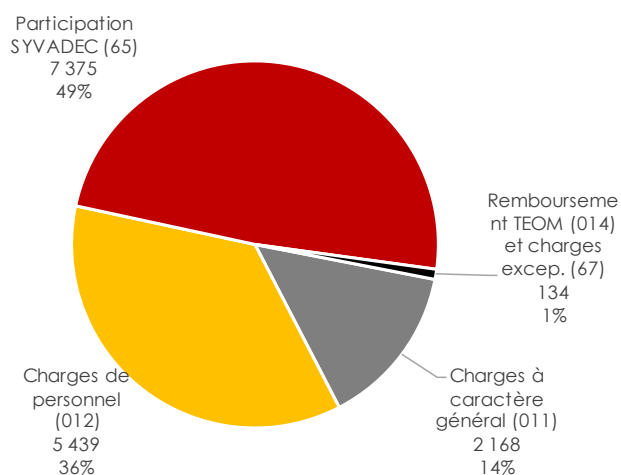
3. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

EN 2023

Le budget collecte et traitement des déchets est le **principal budget annexe de la CAB**. Il a été créé en 2023 pour suivre de manière spécifique l'évolution des dépenses et des recettes de cette compétence. Plusieurs mesures ont été prises en 2023, aussi bien pour réorganiser et améliorer les services rendus et les conditions de travail des agents que pour maîtriser les dépenses de fonctionnement de la Direction.

Les produits de fonctionnement 13,5 M€ : constitués de la TEOM (86%), de participations (8%) notamment du SYVADEC (reversements au titre des éco-organismes) et de la redevance spéciale (5%).

Les charges de fonctionnement 15,1 M€ : constituées pour **moitié de dépenses liées au traitement des déchets** (participation au SYVADEC)



	Contribution au SYVADEC	Soutien incitatif reversé à la CAB	DIFF CONTRIBUTION SOUTIEN	Tonnages CAB	Prix résiduels €/tonnes
2018	5,7 M€	668 k€	5 064 330M€		
2019	5,2 M€	438 k€	4 804 201M€		
2020	6,3 M€	751 k€	5 563 125M€	19 419	286,47
2021	6,72 M€	527 k€	6 192 827M€	19 828	312,3
2022	7,15 M€	1030 k€	6 120 141M€	17 900	341,9
2023	-7,4 M€	+952k€	6 430 734M€	15 435	416,6

Depuis le début de la mandature, la baisse de tonnages collectés d'ordures ménagères s'établit à **- 4400 tonnes**. Malgré les efforts de la CAB en matière de baisse de production d'ordures ménagères, **la contribution facturée par le SYVADEC ne cesse d'augmenter (7,4 M€ en 2023)** pour un soutien incitatif reversé à la CAB des écoorganismes de **950 k€** en 2023.

L'année 2024 sera marquée par :

- La poursuite de manière renforcée du déploiement de la **redevance spéciale** pour de nombreux producteurs professionnels du territoire ;
- L'assujettissement, dans ce cadre, des **meublés de tourisme du territoire (AirBnb, Abridge, etc)** jusqu'à lors à la TEOM à la redevance spéciale, validé par le Conseil communautaire en décembre 2023 ;
- La présentation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (**PLPDMA**) dans le premier semestre ;
- Le déploiement de **nouvelles bornes** aériennes (points d'apport volontaire : verre, papier, carton, biodéchets) ;
- L'installation de **nouvelles bornes enterrées** dans des endroits stratégiques de la ville et du territoire, après celles de la Place du marché et la Citadelle ;
- De nouvelles **modalités de collecte des encombrants** dans les communes et avec les bailleurs sociaux ;
- Une **évolution des modalités de calcul des cotisations** 2024 du SYVADEC.

LA PROSPECTIVE FINANCIERE

Dans le scénario de référence vers lequel nous nous orientons, le taux d'imposition de **TEOM reste constant**, égal à 16,36%.

Concernant la **redevance spéciale**, d'après les simulations des services Collecte de la CAB, le produit attendu de la redevance spéciale devrait ainsi passer de **0,2M€ en 2022 à 940 k€ en 2024 et à plus de 1,7M€ à horizon 2027**.

L'ensemble de ces hypothèses conduirait les produits de fonctionnement du budget annexe *Collecte et traitement* à progresser de l'ordre de **+500k€/an soit +4,0%/an** en moyenne.

S'agissant des charges de **fonctionnement**, la **masse salariale** en 2024 a été évaluée à **5,9M€**. Dans ce scénario, une progression de ce chapitre de +2,0%/an égale à l'inflation prévisionnelle est prévue.

Les charges de gestion (65) du budget annexe, évaluées selon ces principaux paramètres :

1. Une participation globale prévisionnelle versée au **SYVADEC en augmentation pour 2024 de 6,4 M€** (intégrant désormais dans la contribution les reversements des éco-organismes) ;
2. Une **stabilisation des tonnages Ordures Ménagères et tonnages verre** de la CAB ;
3. Une évolution du « tarif global » du **SYVADEC autour de +5,5%/an** à partir de 2025 ;
4. Une poursuite de la montée en puissance du tarif TGAP : **65€/t à partir de 2025** (30 €/t en 2021).

L'ensemble de ces hypothèses conduirait les charges de fonctionnement hors dette du budget annexe *Collecte et Traitement* à progresser de l'ordre de **+500 K€/an soit +3,3%/an en moyenne**. Cette hausse des charges de fonctionnement hors dette serait le fruit :

1. De la progression des **charges de personnel de +3%/an** en moyenne entre 2023 et 2027 ;
2. De la **hausse de la participation au SYVADEC** ;
3. D'une **légère baisse des charges à caractère général** en raison notamment de l'internalisation progressive de la prestation collecte des bornes PAV.

La subvention d'équilibre du Budget Principal devrait connaître une légère évolution contenue sur les 4 prochaines années.

L'investissement : 6,3M€ sur 4 ans en cumulé sur la période 2024-2027 **soit 1,6M€/an en moyenne** (2,5 fois supérieur à celui réalisé en rétrospective 2018-2023).

Sur 2024-2027, il est composé principalement de l'achat de véhicules de collecte (2,7M€), du déploiement des conteneurs enterrés/semi enterrés (1,4M€) et de l'achat des conteneurs et bacs (0,8M€).

4. TRANSPORTS

En qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la CAB organise des **transports urbains, scolaires, PMR, périscolaires**, ainsi qu'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique. Lancé le 1^{er} janvier 2022, ce contrat a été attribué à la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 3 ans.

La courte durée du contrat résulte d'une volonté de la CAB d'assurer **une transition cohérente et efficace vers de nouveaux services et outils**. Elle doit également permettre de **recueillir un certain nombre de données**, qui ont cruellement fait défaut par le passé, afin d'optimiser la prochaine Délégation de Service Public sur un temps plus long.

VIA BASTIA

Pour rappel, voici quelques éléments de synthèse du contrat actuel :

- La **restructuration** et hiérarchisation des lignes : 3 lignes structurantes, 6 lignes secondaires et plusieurs navettes de rabattement vers ces lignes ;
- La nouvelle identité du réseau **VIA BASTIA** ;
- Le réseau ViaBastia compte **depuis janvier 2024 plus de 10 000 abonnés, dont 53%** bénéficient de la gratuité totale ;
- Près de **2 millions de voyageurs** ; **1,3 Million de km** parcourus ;
- L'extension des lignes aux communes de **Biguglia, Brandu, Siscu** ;
- Le déploiement d'outils de billettique et du Système d'Aide à l'Exploitation ;
- Le lancement d'un service de location longue durée de Vélo à Assistance Electrique.

EN 2023

Les produits de fonctionnement 6,2 M€ principalement constitués du **Versement Mobilité, 5,7 M€** en 2023, soit **plus de 90% des recettes**.

Les charges de fonctionnement constituées principalement de la **subvention versée au délégataire (5,5 M€ ; 93% en 2023)**. Les charges à caractère général (prestations de services, études ...) et les charges de personnel.

Les dépenses d'investissement : près de 500 k€/an de dépenses d'équipement transport en moyenne ces 5 dernières années

Le résultat global de clôture (fonctionnement + investissement) : 1,3M€ (avant les restes à réaliser).

PROSPECTIVE FINANCIERE 2023 - 2031

Le scénario de référence est construit sur la base des hypothèses suivantes.

Concernant les produits de fonctionnement :

- Inflation prévisionnelle de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ;
- Versement mobilité (VM) : **5,4 M€ pour 2024** (hypothèse prudente) en baisse par rapport à 2023 : prise en compte de mesures salariales exceptionnelles en 2023 au regard de la forte inflation mais non reconduites en 2024 ;

A partir de 2025 : +0,8% par an soit l'évolution réelle moyenne constatée sur longue période (2008-2023) + inflation prévisionnelle ;

- Participation Etat et compensation seuil salariés VM : figées en montants.

Concernant les charges de fonctionnement hors dette, la prospective financière table sur :

- Subvention d'exploitation versée dans le cadre de la DSP : **5,7 M€ pour 2024** ;
- Charges à caractère général et de personnel : +1%

Le programme d'investissement transport : 10 M€ sur 2024-2031, soit **1,3 M€** par an.
Les dépenses d'équipement réalisées entre 2018 et 2023 < 0,5 M€ par an.

- **300 k€** par an pour l'implantation et le renouvellement des **abribus** ;
- **400 k€** par an du renouvellement de la **flotte de véhicules** ;
- **4,4 M€** étalés sur 4 exercices de 2025 à 2028 pour l'opération **TCSP (Voies bus)**.

Tableau comparatif EPCI de même strate que la CAB

	Population	Budget (Contribution DSP)	Nb Km	Nb Voyages/an	Nb Abonnements gratuits (hors prix dégressifs)
CAB	63 K	5,8 M€	1,3 M (hors scolaire)	1922 K (dont 350 000 TU/ ans vendus en moyenne)	5251
CAPA	91 K	9 M€	1,1 M (hors scolaire)	Données recueillies : 470 000 TU 2022	0
CA Rodez	59 K	6,2 M€	1 M (hors scolaire)	1900 K	300 (exclusivement PMR)
CA Quimperlé (auditionnée par le Cunsigliu di u sviluppu)	57 K	5,5M€	1,1 M	750 K	30

5. GEMAPI

Dans le cadre de sa compétence liée à la GEMAPI, la CAB mène depuis 2018 plusieurs opérations d'envergure relatives à des aménagements de cours d'eaux dans leurs sections aval souterraines, en vue de lever les aléas inondation par débordement de cours d'eau figurant dans les différents plans de prévention du risque inondation du territoire.

Deux opérations sont en cours de finalisation (administrative et financière), à savoir les travaux de recalibrage des ruisseaux de Lupinu et de Toga. Parallèlement à ces opérations, la CAB mène depuis 2021 un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Parmi ces actions figurent, d'une part, des études de caractérisations des inondations et la proposition de solutions d'aménagement sur huit bassins versants du territoire et, d'autre part, la mise en œuvre d'un plan de gestion des embâcles, qui inclut la proposition d'aménagement de nouveaux dispositifs anti-embâcles.

Ce budget annexe est financé principalement en section de fonctionnement par la taxe GEMAPI et par le reversement des attributions de compensations évaluées pour cette compétence. Ces recettes de fonctionnement sont mobilisées pour financer les dépenses de fonctionnement de cette compétence et pour financer les opérations d'investissements. Depuis 2018, la CAB a pu financer ses investissements GEMAPI sans recourir à l'emprunt.

Le budget annexe GEMAPI n'est pas endetté. La structure financière est saine, le budget ne contient pas d'emprunt et dispose d'une épargne nette permettant une gestion dynamique des investissements futurs et de sa section de fonctionnement.

Les enjeux

La compétence GEMAPI trouve une concrétisation opérationnelle à la suite d'études préalables visant à la fois des concepts de modélisation hydrauliques, hydromorphologiques et naturalistes.

Ces études débouchent sur des réductions du risque d'inondation et de restitution écologique des cours d'eau et des milieux concernés. Elles permettent à la CAB d'allier préservation des populations et des biens tout en assurant la reconquête et la préservation du biotope que constitue ce patrimoine.

La CAB a pu démontrer sa capacité à diligenter et suivre tant des études que des travaux importants. Ce cycle études/travaux rentre dans sa deuxième phase (2024/2029) et il est important de rappeler la stratégie initiée, à savoir, une constitution de « trésorerie » en vue d'engager les opérations en disposant d'une part d'autofinancement suffisante et en complément des subventions obtenues, sans recours à l'emprunt.

7. ATTRIBUTION DES MARCHES TRAVAUX - STADE ARMAND CESARI

Après avoir présenté, en novembre 2022, les maquettes architecturales du groupement d'Architectes « **A+ Architecture** », retenues pour le projet de modernisation du stade Armand Cesari, le Président de la CAB présentera les entreprises sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation des travaux (20 mois). Il sera donc proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'attribution du marché de travaux qui se décline en 15 lots :

- **Lot 1 TERRASSEMENT - FONDATIONS - GROS OEUVRE** : SAS Terrassement Corses « TERRACO » - Penta di Casinca ;
- **Lot 2 CHARPENTE BOIS** : SAS Les Charpentiers Corses – Piedigriggio ;
- **Lot 3 COUVERTURES TEXTILES** : SAS ACS Production – Donges ;
- **Lot 4 SERRURERIE** : Société Cap Metal – Bastia ;
- **Lot 6 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM** : SARL SIFAP – Corte ;
- **Lot 7 MENUISERIES INTÉRIEURES** : SARL Les nouveaux Menuisiers – Biguglia ;
- **Lot 8 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFOND** : SARL Cloisons et Plafonds – Biguglia ;
- **Lot 10 PLOMBERIE - VENTILATION - CHAUFFAGE** : SARL Sanitaire Chauffage Baldocchi – Bastia ;
- **Lot 11 ELECTRICITE - CFA - CFO** : SARL SIGEC – Furiani ;
- **Lot 12 ECLAIRAGE DU STADE** : SARL SIGEC – Furiani ;
- **Lot 14 PEINTURE – NETTOYAGE** : SARL GROUPE CF (mandataire) / SARL BIO Services – Bastia ;
- **Lot 15 ASCENSEURS** : Société OTIS – Meyreuil.

Les lots 5, 9 et 13 relatifs à l'étanchéité, au revêtement et aux équipements de cuisines feront l'objet d'une nouvelle procédure qui sera lancée dans les meilleurs délais – ce qui n'est pas impactant pour le lancement des travaux prévu en mai.